



Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux Référence: RAAT 81LAC0604

Arrêté du 16/07/2019

R. 4412-97 à R. 4412-97-6 du Code du Travail issu du décret 2017-899 du 9 mai 2017 modifié par le décret 2019-251 du 27 mars 2019 Norme NF X 46-020 d'août 2017

Le 26/05/2021



Bien: Appartement

Adresse: 3 place DU FRONT POPULAIRE 77186 NOISIEL

Numéro de lot : 81LAC0604 Référence Cadastrale : NC

PROPRIETAIRE

HABITAT 77 OPH DE SEINE ET MARNE 24 COURS DES DEUX PARCS 77420 CHAMPS-SUR-MARNE

DEMANDEUR

HABITAT 77 OPH DE SEINE ET MARNE 24 COURS DES DEUX PARCS 77420 CHAMPS-SUR-MARNE

INFORMATIONS GENERALES

Type de bien : Appartement

Adresse: 3 place DU FRONT POPULAIRE

77186 NOISIEL

Propriétaire : HABITAT 77 OPH DE SEINE ET MARNE

Réf. Cadastrale: NC

Bâti : **Oui** Mitoyenneté : **Oui**

CONCLUSION

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante

Date de visite : 26/05/2021

Opérateur de repérage : MARTIN Olivier

Ce rapport ne peut être utilisé que dans son intégralité. Ce document reste la propriété de la société SOCOBAT Expertises et ne peut être utilisé pour aucun acte, sans que son paiement intégral n'ait été réalisé - tout contrevenant encours des sanctions pénales et des dommages et intérêts.





Référence: RAAT_81LAC0604

1 Description de la mission

1.1 Objet de la mission :

Le repérage de l'amiante avant travaux dans les immeubles bâtis, défini à l'article R. 4412-97 du code du travail, consiste à rechercher, identifier et localiser les matériaux et produits contenant de l'amiante susceptibles d'être affectés directement ou indirectement par les travaux et interventions visés à l'article R. 4412-94 du code du travail et définis par le donneur d'ordre.

Références de l'ordre de mission : RAAT_81LAC0604

1.2 Identification complète des	différents intervenants et parties prena	ntes :	
Propriétaire de l'immeuble :	HABITAT 77 OPH DE SEINE ET MARNE		
Demeurant :	ANT. PARIS VALLEE MARNE 24 COURS DES DEUX PARCS 77420 CHAMPS- SUR-MARNE		
Représenté par :			
Commanditaire du repérage :	HABITAT 77 OPH DE SEINE ET MARNE		
Opérateur ayant réalisé le repérage :	Monsieur MARTIN Olivier		
Nom et adresse de l'entreprise :	SOCOBAT-EXPERTISES 54 rue gabriel pé	ri 92120 MONTROUGE	
N° de Siret :	45307976600037		
RCP-compagnie-n° de police :	AXA - 5411202104		
Nom et prenom de l'opérateur de repérage :	MARTIN Olivier		
N° de Certification :	2872055		
Date d'expiration de la certification :	23/06/2021		
Organisme certificateur :	BUREAU VERITAS CERTIFICATION		
1.3 Identification complète de	l'immeuble concerné :		
Dénomination :	Bâtiment		
Adresse complète :	3 place DU FRONT POPULAIRE 77186 NO	ISIEL	
Référence Cadastrale :	NC		
1.4 Identification du Bâtiment	concerné :		
Date du PC ou date de construction :	Permis de Construire : Construction :		
Fonction principale du bâtiment :	Appartement		
Autre renseignement permettant d'identifier avec certitude le bâtiment concerné :			

Signataire du rapport

Signature et Visa

Opérateur de repérage :

MARTIN Olivier SOCOBAT-EXPERTISES Le 26/05/2021

RAAT_81LAC0604 A





SOMMAIRE

DESCRIPTION DE LA MISSION	2
OBJET DE LA MISSION :	2
IDENTIFICATION COMPLETE DES DIFFERENTS INTERVENANTS ET PARTIES PRENANTES :	2
IDENTIFICATION COMPLETE DE L'IMMEUBLE CONCERNE :	2
IDENTIFICATION DU BATIMENT CONCERNE :	2
SIGNATAIRE DU RAPPORT	2
PROGRAMME DE TRAVAUX	5
CADRE DE LA MISSION DE REPERAGE	6
PERIMETRE DU REPERAGE : LOCAUX ET PARTIES D'IMMEUBLES CONCERNES (ZONE D'INTERVENTION) :	6
PARTIES D'IMMEUBLE CONCERNEES / LOCAUX A INVESTIGUER	6
PROGRAMME DE REPERAGE	6
RAPPORTS PRECEDEMMENT REALISES	6
CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE	6
DATES ET NATURE DES VISITES SUR SITE	6
ÉCARTS, ADJONCTIONS, SUPPRESSIONS PAR RAPPORT AUX NORMES EN VIGUEUR CONFORMEMENT AUX PRESCRIPTIONS DE LA NORME NF X 46-020	6
CONDITIONS D'INACCESSIBILITE OU D'IMPOSSIBILITE DE REALISER DES INVESTIGATIONS APPROFONDIES	
LISTE DES ZONES PRESENTANT DES SIMILITUDES D'OUVRAGES	7
RESULTATS DU REPERAGE	7
RESULTATS DE L'ANALYSE DOCUMENTAIRE :	7
LISTE DES MATERIAUX ET PRODUITS REPERES	8
LISTE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANTS DE L'AMIANTE REPERES	8
RAPPEL DES OBLIGATIONS DU PROPRIETAIRE CONCERNE PAR LA MISSION DE REPERAGE	9
ANNEXE : FICHES D'IDENTIFICATION ET DE COTATION	10
ANNEXE : PLANS ET/OU CROQUIS	12
ANNEXE : PROCES VERBAUX D'ANALYSE	14
ANNEXE : ATTESTATION D'ASSURANCE	18





CONCLUSION

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante

Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante repérés

Néant

Exclusions

Néant





2 Programme de Travaux

Le programme de travaux envisagé par le Donneur d'Ordre prévoit :

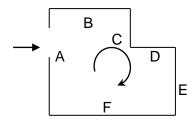
Dans le cas d'un Bon de commande sans informations ou observations le diagnostiqueur considérera un programme de travaux type défini ci-dessous comme inscrit dans le CCTP du présent marché :

Travaux d'embellissement du logement avec les prestations suivantes :

- Visite de toutes les pièces du logement y compris cellier et balcon
- Remise en peinture des plafonds et murs de toutes les pièces intérieures (Distinction entre murs porteurs et cloisons)
- Remplacement des sols souples et dépose des sous-couches existantes
- Dépose des appareils sanitaires (éviers, lavabo, WC, bidet, douche, baignoire)
- Dépose des portes métalliques des placards
- Remplacement des faïences / plinthes / carrelages cassés, arrachés, décollés
- Dépose de faux-plafond
- Remise en conformité électrique / gaz du logement

	Intitulé	
Refection mur et plafond piéces humide		

Sens du repérage pour évaluer un local :



Remarques:

Les prélèvements et sondages ont été effectués dans des endroits peu visibles afin d'éviter au maximum les dégradations visuelles et matérielles. Ils ont été systématiquement surfactés et/ou rebouchés avec un enduit blanc. Par ailleurs ces prélèvements ont été effectués le plus souvent et autant que possible sur des parties déjà détériorées.

Objet et limites de la mission :

La Société SOCOBAT Expertises a été sollicitée afin d'effectuer un repérage avant travaux, sur les éléments constitutifs du bâtiment, en vue d'identifier et de localiser les matériaux ou produits contenant de l'amiante incorporés dans l'immeuble.

L'inspection porte sur les matériaux et produits des composants de la construction, avec dépose éventuelle de revêtement de sol et/ou plafond, démolition de coffrage, prélèvements et analyses, sans manipulation importante de mobilier, et est limitée aux parties visibles et accessibles à la date de l'inspection.

Le maitre d'ouvrage devant nous fournir l'accessibilité à l'ensemble des locaux et parties du bâtiment, les locaux n'ayant pu être visités feront l'objet d'une étude complémentaire.

Dans le cadre des futurs travaux qui nous ont été décrits, des prélèvements sur toute l'épaisseur des matériaux concernés ont été réalisés, tout en veillant à l'homogénéité des zones inspectées afin de ne pas effectuer de prélèvements inutiles.

Ces repérages sont réalisés suivant l'arrêté du 16 juillet 2019 et la Norme NF X46-020 version 2017

RAAT_81LAC0604 A





3 Cadre de la mission de repérage

3.1 Périmètre du repérage : locaux et parties d'immeubles concernés (zone d'intervention) :

Parties d'immeuble concernées / Locaux à investiguer

Parties d'immeuble concernées ou Locaux à investiguer	Etage	N° du local
Entrée	6ème	1
Salon	6ème	2
Dégagement	6ème	3
Chambre n°1	6ème	4
Salle de Bains	6ème	5
WC	6ème	6
Placard n°1	6ème	7
Chambre n°2	6ème	8
Cuisine	6ème	9
Placard n°2	6ème	10

Programme de repérage

Liste des composants et parties de composants à inspecter découlant du programme des travaux, conformément à l'annexe 1 de l'arrêté du 16 juillet 2019 :

3.2 Rapports précédemment réalisés

Néant

4 Conditions de réalisation du repérage

4.1 Dates et Nature des visites sur site

Néant

Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux normes en vigueur Conformément aux prescriptions de la norme NF X 46-020

4.3 Conditions d'inaccessibilité ou d'impossibilité de réaliser des investigations approfondies

Néant





4.4 Liste des Zones présentant des Similitudes d'Ouvrages

Dans le cadre de la mission de repérage, l'opérateur de repérage a défini les Zones Présentant des Similitudes d'Ouvrages suivantes :

Z001: Cloisons Plâtre Peinture (continue : NON)

Localisation	Désignation	Matériau ou Produit identifié	Référence (Sondage)
Salle de Bains	Cloisons	Plâtre - Peinture	
WC	Cloisons	Plâtre - Peinture	
Cuisine	Cloisons	Plâtre - Peinture	

Z002: Plafond Béton/plâtre/enduit Peinture (continue : NON)

Localisation	Désignation	Matériau ou Produit identifié	Référence (Sondage)
Salle de Bains	Plafond	Béton/plâtre/enduit - Peinture	
wc	Plafond	Béton/plâtre/enduit - Peinture	
Cuisine	Plafond	Béton/plâtre/enduit - Peinture	

Z003: Mur Béton / Enduit / Plâtre Peinture (continue : NON)

Localisation	Désignation	Matériau ou Produit identifié	Référence (Sondage)
Salle de Bains	Mur	Béton / Enduit / Plâtre - Peinture	
WC	Mur	Béton / Enduit / Plâtre - Peinture	
Cuisine	Mur	Béton / Enduit / Plâtre - Peinture	

5 Résultats du repérage

5.1 Résultats de l'Analyse Documentaire :

Titre

Programme de travaux





5.2 Liste des matériaux et produits repérés

Local	Etage	Zone	Elément	Matériau / Produit	Critère(s) ayant permis de conclure	Présence d'amiante (oui/non)	état de dégradation abrégé	Estimation de la quantité
		A, B	Cloisons	Plâtre - Peinture	Résultat d'analyse (P003)	Non	MD	
Salle de Bains	6ème	D	Mur	Béton / Enduit / Plâtre - Peinture	Résultat d'analyse (P001)	Non	MD	
		Plafond	Plafond	Béton/plâtre/ enduit - Peinture	Résultat d'analyse (P004)	Non	MD	
		A, B, C, D	Cloisons	Plâtre - Peinture	Résultat d'analyse (P003)	Non	MD	
WC	6ème	Plafond	Plafond	Béton/plâtre/ enduit - Peinture	Résultat d'analyse (P004)	Non	MD	
		D	Mur	Béton / Enduit / Plâtre - Peinture	Résultat d'analyse (P001)	Non	MD	
		A, B	Cloisons	Plâtre - Peinture	Résultat d'analyse (P003)	Non	MD	
		С	Mur façade	Béton / Enduit / Plâtre - Peinture	Résultat d'analyse (P002)	Non	MD	
Cuisine	6ème	D	Mur	Béton / Enduit / Plâtre - Peinture	Résultat d'analyse (P001)	Non	MD	
		Plafond	Plafond	Béton/plâtre/ enduit - Peinture	Résultat d'analyse (P004)	Non	MD	

5.3 Liste des matériaux et produits contenants de l'amiante repérés

Eléments contenant de l'amiante : Néant





5.4 Rappel des obligations du propriétaire concerné par la mission de repérage

En cas de mission de repérage portant sur une partie privative d'un immeuble collectif à usage d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier amiante – parties privatives » (DAPP) prévu à l'article R. 1334-29-4 I du code de la santé publique, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DAPP, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur les parties communes d'un immeuble collectif à usage d'habitation ou sur un immeuble non utilisé à fin d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier technique amiante » (DTA) prévu au I de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique ainsi que de sa fiche récapitulative, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DTA, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur tout ou partie d'un immeuble d'habitation ne comprenant qu'un seul logement, son propriétaire conserve le rapport ou le pré-rapport restituant les conditions de réalisation et les conclusions de cette recherche d'amiante. Il communique ce rapport, sur leur demande, à toute personne physique ou morale appelée à effectuer des travaux dans l'immeuble bâti ainsi qu'aux agents de contrôle de l'inspection du travail mentionnés à l'article L. 8211-1 du code du travail, aux agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale et, en cas d'opération relevant du champ de l'article R. 4534-1 du code du travail, de l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics.





ANNEXE: Fiches d'identification et de cotation

PRELEVEMENT: P001

Emplacement



Nom du client Numéro de dossier		Localisation		
HABITAT 77 OPH DE SEINE ET MARNE	RAAT_81LAC0604	6ème - Cuisine Mur - D		
Nom de l'opérateur	Date de prélèvement	Matériau		
MARTIN Olivier	26/05/2021	Béton / Enduit / Plâtre - Peinture		
Résultat amiante				
absence d'amiante				

PRELEVEMENT: P002

Emplacement



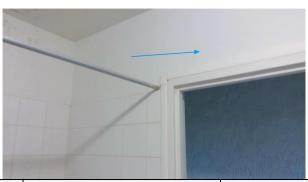
Nom du client Numéro de dossier		Localisation	
HABITAT 77 OPH DE SEINE ET MARNE	RAAT 81LAC0604 6ème - Cuisine		
TINDITION OF THE GENTLE ET MINITALE	10 0 (1 _0 12) (0 0 0 0 1	Mur façade - C	
Nom de l'opérateur	Date de prélèvement	Matériau	
MARTIN Olivier 26/05/2021		Béton / Enduit / Plâtre - Peinture	
Résultat amiante			
absence d'amiante			





PRELEVEMENT: P003

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Localisation	
HABITAT 77 OPH DE SEINE ET MARNE	RAAT_81LAC0604	6ème - Salle de Bains Cloisons - A, B	
Nom de l'opérateur	Date de prélèvement	Matériau	
MARTIN Olivier	26/05/2021	Plâtre - Peinture	
Résultat amiante			
absence d'amiante			

PRELEVEMENT: P004

Emplacement



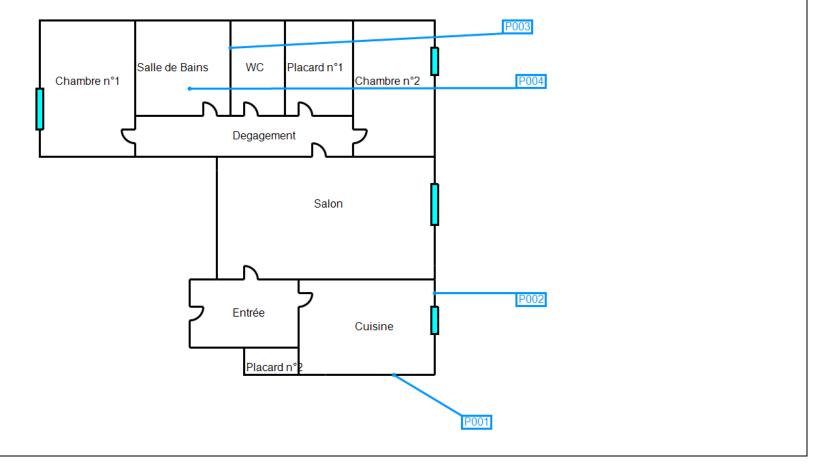
Nom du client	Numéro de dossier	Localisation	
HABITAT 77 OPH DE SEINE ET MARNE	RAAT_81LAC0604	6ème - Salle de Bains Plafond - Plafond	
Nom de l'opérateur	Date de prélèvement	Matériau	
MARTIN Olivier	26/05/2021	Béton/plâtre/enduit - Peinture	
Résultat amiante			
absence d'amiante			





ANNEXE : Plans et/ou Croquis

SOCOBAT Experitosa	Planche de repérage					
Client :	HABITAT 77 OPH DE SEINE ET		Titre:	Croquis N°1		
N° dossier :	RAAT_81LAC0604			Bâtiment		
N° planche :	1/1	Version: 0	Adresse :	3 place DU FRONT POPULAIRE		
Type:	Croquis			77186 NOISIEL		
Date :	26/05/2021		Localisation / Bâtiment :			
Intervenant :	MARTIN Olivier		Niveau :			
Origine du plan :	Cabinet de diagnostics		Commentaire :			







ANNEXE: Procès verbaux d'analyse

PV 00720210500591895



Analyses pour le Bâtiment

A.R.C SOCOBAT EXPERTISES Monsieur Olivier MARTIN 54 rue Gabriel PERI 92120 MONTROUGE

Notre référence : AR-21-LH-029412-01

Numéro de dossier : 21H015844

Référence de dossier :

RAAT_81LAC0604 A - Bâtiment 3 place DU FRONT POPULAIRE 77186 NOISIEL -

HABITAT 77 OPH DE SEINE ET MARNE

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint le rapport d'analyse relatif à l'échantillon suivant :

- <u>N° 21H015844-001</u> Référence *P001-6ème Cuisine D Mur Béton / Enduit / Plâtre Peinture*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.
- N° 21H015844-002 Référence P002-6ème Cuisine C Mur façade Béton / Enduit / Plâtre Peinture, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal I da
- N° 21H015844-003 Référence P003-6ème Salle de Bains A, B Cloisons Plâtre Peinture, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.
- N° 21H015844-004 Référence P004-6ème Salle de Bains Plafond Plafond Béton/plâtre/enduit -Peinture, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal I da

Vous souhaitant bonne réception,

Cordialement,

Votre laboratoire Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ile de France SAS

Eurofins Analyses pour le Bătiment IIe de France SAS
117. Quai de Valimy
116: +33 1 40 37 03 03 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - She Web: www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 3 944 055 € RCS Paris SIRET 52 92 93 912 00034 TVA FR90 629 293 912 APE 71208





Page1/2



Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.

Date d'émission de rapport : 08/06/2021 20:27

Référence de suivi du dossier N° : 21H015844

EUROFINS ANALYSES POUR LE BÂTIMENT ILE DE FRANCE SAS Analyses IDF 75010 Paris

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-21-EK-045991-01 Référence laboratoire N° : 21EK076726

Reçu au laboratoire le : 02/06/2021

Date d'analyse : 08/06/2021

Date de réception :01/06/2021 Référence dossier Client:21H015844 - RAAT_81LAC0604 A - Bâtiment 3 place DU FRONT POPULAIRE 77186 NOISIEL -HABITAT 77 OPH DE SEINE ET MARNE

N°	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
éch.				Nb prep / Nb grilles ou lames	Туре	Resultats
001	21H015844-001 - P001-6ème - Cuisine - D - Mur - Béton / Enduit / Plâtre - Peinture	Matériau de type peinture (beige) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc)	MET /MVO6	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
002	21H015844-002 - P002-6ème - Cuisine - C - Mur façade - Bétor / Enduit / Plâtre - Peinture	Matériau de type peinture (beige) ; matériau semi-dur de type enduit (beige) ; matériau souple fibreux de type papier, carton (marron) en traces	MET /MVO6	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau souple fibreux de type papier, carton (marron)	MOLP /RVD2	2 / 2		Fibres d'amiante non détectées
003	21H015844-003 - P003-6ème - Salle de Bains - A, B - Cloisons - Plâtre - Peinture	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	MET / MVO6	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
004	21H015844-004 - P004-6ème - Salle de Bains - Plafond - Plafond - Béton/plâtre/enduit - Peinture	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur de type enduit (beige)	MET /MVO6	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthodes d'analyses employées pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda. Rua Monte de Além, 62 4580-733 Sobrosa - Paredes, PORTUGAL









Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-21-EK-045991-01 Référence laboratoire N° : 21EK076726 Reçu au laboratoire le : 02/06/2021

Date d'émission de rapport : 08/06/2021 20:2 Référence de suivi du dossier N° : 21H015844 Date de réception :01/06/2021

Page2/2

Date d'analyse : 08/06/2021

Référence dossier Client:21H015844 - RAAT_81LAC0604 A - Bâtiment 3 place DU FRONT POPULAIRE 77186 NOISIEL -HABITAT 77 OPH DE SEINE ET MARNE

MOLP: Détermination Fibres d'amiante. Détection et identification par Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP) réalisée à partir du Guide HSG 248 de 2005 - annexe 2, P-MO-SOP3291: version 0

MET: Détermination Fibres d'amiante. Traitement par calcination et/ou attaque acide. Détection et identification par Microscopie Electronique à Transmission équipée d'un Analyseur en dispersion d'énergie des rayons X (META) réalisée à partir de la norme : NF X 43-050: Janvier 1996, P-PS-SOP3368 : version 7

NB 1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande. Il est à noter que ce rapport en français est une copie de la version originale du rapport en langue portugaise et stockée en interne par le laboratoire.

NB 2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur.

Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 3 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et au LAB GTA 44, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs. La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par META indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.

NB 4: Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.

NB 5 : "Fibres d'amiante non détectées" au MOLP, signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante optiquement observable.

Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0,2 µm.

"Fibres d'amiante non détectées" au MET signifie que la couche peut renfermer un e teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre

NB 6 : La portée d'accréditation du laboratoire est référencée sous le n° L0705-1 et est disponible sur http://www.ipac.pt/.

NB 7 : La liste des méthodes avec accréditations flexibles intermédiaires peut être consultée sur

https://www.eurofins.pt/ambiente/eurofins-lab-environment-testing-portugal/laboratório-de-análise-de-amianto/qualidade/. NB 8 : Le prélèvement relève de la responsabilité du client.

Ganus

NB 9 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18).

NB 10 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés.

Validé et approuvé par :

Rui Gomes

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda. Rua Monte de Além, 62 4580-733 Sobrosa - Paredes, PORTUGAL













ANNEXE: Attestation d'assurance

Votre Agent Général M BEGUINOT HERVE ROND POINT DU PEROLLIER 29 CHEMIN DE VILLENEUVE 69130 ECULLY

04 37 50 28 80

N°ORIAS **08 045 454 (HERVE BEGUINOT)** Site ORIAS www.orias.fr



Assurance et Banque

SARL, ARC SOCOBAT EXPERTISES 17 CHEMIN DU CHARROI 69300 CALUIRE ET CUIRE

Votre contrat

Responsabilité Civile Prestataire Souscrit le 17/02/2020

Vos références

Contrat 5411202104 Client 3718006904 Date du courrier 3 février 2021

Votre attestation Responsabilité Civile Prestataire

AXA France IARD atteste que : ARC SOCOBAT EXPERTISES

Est titulaire du contrat d'assurance n° **5411202104** ayant pris effet le **17/02/2020.**Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

Activité n°1: Diagnostics règlementaires relevant de l'article L271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation

- Le constat de risque d'exposition au plomb prévu aux articles L. 1334-5 et L.1334-6 du Code de la Santé Publique
- L'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante prévu à l'article L.1334-13 du Code de la Santé Publique
- L'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment prévu à l'article L.133-6 du Code de la Construction et de l'habitation
- L'état de l'installation intérieure de gaz prévu par l'article L.134-6 du Code de la Construction et de l'habitation
- L'état des risques et pollutions tel que prévu par l'article L.125-5 du Code de l'environnement
- Le diagnostic de performance énergétique prévu à l'article L.134-1 du Code de la construction et de l'habitation

AXA France IARD, S.A. eu capital de 214 799 030 ×, 722 057 460 R.C.S. PARIS. TVA intracommunautaire nº FR 14 22 057 460 • Entreprises régies par le Code desAssurances. Opérations d'assurances exonérées de TVA – art. 261-C CGI – seuf pour les garanties portées par AXA Assistance France Assurances





- L'état de l'installation intérieure d'électricité prévu à l'article L. 134-7 du Code de la Construction et de l'habitation.
- Le contrôle des installations d'assainissement non collectif mentionné à l'article L.133-11-1 du Code de la Santé Publique
- L'information sur la présence d'un risque de mérule

Activité n°2:

- Diagnostics de l'activité 1 hors cadre règlementaire
- Etat parasitaire
- Loi Carrez
- Calcul des tantièmes et millièmes de copropriétés
- Etat des lieux
- L'évaluation immobilière à valeur vénale et valeur locative
- Diagnostic réglementaire d'accessibilité handicapés
- Mesurage Loi Boutin
- Contrôle périodique amiante
- Diagnostic amiante avant travaux ou démolition
- Diagnostic amiante avant relocation
- Diagnostic amiante avant-vente
- Diagnostic amiante partie privative (DAPP)
- Dossier technique amiante
- Contrôle visuel après désamiantage
- Recherche de plomb avant travaux
- Diagnostic Déchets

AXA France IARD. S.A. au capital de 214 799 030 ×, 722 057 450 R.C.S. PARIS. TVA intracommunautaire n° FR 14 22 057 460* AXA France Vie. S.A. au capital de 487 725 073,50 € 310 499 959 R.C.S Paris. TVA intracommunautaire n° FR 62 310 499 559 * AXA Assurances IARD Mutuelle. Société d'Assurance Mutuelle. Société d'Assurance Contre l'incendie, les accidents et risques divers Siren 775 699 309. TVA intracommunautaire n° FR 39 775 699 309 * AXA Assurances We Mutuelle. Société d'Assurance Mutuelle sur les vie et de capitalisation à octions fixes. Siren 373 457 245 5 16 yet accident socieux : 313 Terresasse de l'Arche 92727 Manttere codex véntreprises régles par le Code des Assurances. Opérations d'assurances evondrées de TVA – art. 261-C.CGI – soul pour les garanties portées par AXA Assistance France Assurances.





- Diagnostic pollution de sols
- Diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures (DRIPP) et contrôle plomb après travaux
- Assistance administrative et réglementaire consistant à communiquer et à veiller à la mise en application des textes de la loi et des obligations légales qui en découle pour ses clients
- Mesure d'empoussièrement en fibres amiantes dans les immeubles bâtis
- Mesurage des niveaux d'empoussièrement de fibres amiante au poste de travail
- Mesure du Radon
- Analyse QAI (qualité de l'air)
- Infiltrométrie
- Analyse d'Hydrocarbure Aromatique Polycycliques (HAP) dans les enrobés routiers et / ou les machefers dans le cadre de diagnostics avant travaux ou avant démolition.
 A L'EXCLUSION DE TOUTES PRECONISATIONS DE SOLUTIONS.
 Il est précisé que :

l'analyse est réalisée en sous-traitance par un laboratoire COFRAC ou équivalent.

- Diagnostic technique global, les missions de maîtrise duvre construction restant exclues de la garantie du contrat.

A L'EXCLUSION DE TOUTES PRESTATION DE CONSEIL, PRECONICATION ET TOUTE MISSION DE BUREAU D'ETUDE
A L'EXCLUSION DE TOUTES ACTIVITES RELEVANT DE L'EXERCICE DE PROFESSION REGLEMENTEE AUTRE TELLE QUE CONSEIL JURIDIQUE ET LA GESTION IMMOBILIERE

Activité n°3:

Conseils, préconisations en solutions en retrait, recouvrement d'amiante.

AXA France LARD. S.A. au capital de 214 799 030 x. 722 057 450 R.C.S. PARIS. TVA intracommunautaire n° FR 14 22 057 450* AXA France VIe. S.A. au capital de 467 725 073,50 €. 310 499 599 R.C.S. Panis. TVA intracommunautaire n° FR 62 310 499 559 * AXA Assurances LARD Mutuelle. Société d'Assurance Mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents at risques divers Siren 775 699 309 * TVA intracommunautaire n° FR 97 775 699 309 * AXA Assurances VIE Mutuelle à cotisations fixes. Siren 353 457 245 * TVA intracommunautaire n° FR 49 353 457 245 * Sièges sociaux : 313 Terrasses de l'Arche 92727 Interrec cedex *entreprises régles par le Code des Assurances. Opérations d'assurances evonérées de TVA – art. 261-C CGI – seuf pour les garanties portées per AXA Assistance France Assurances.





La garantie s'exerce à concurrence des montants de garanties figurant dans le tableau ci-après.

La présente attestation est valable du 01/01/2021 au 01/07/2021 et ne peut engager l'assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Guillaume Borie Directeur Général Délégué



AXA France IARD. S.A. au capital de 214 799 030 x. 722 057 450 R.C.S. PARIS. TVA intracommunautaire n° FR 14 22 057 450* AXA France Vie. S.A. au capital de 487 725 073,50 € 310 499 959 R.C.S Pens. TVA intracommunautaire n° FR 62 310 499 559 * AXA Assurances IARD Mutuelle. Société d'Assurance Mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers Siren 775 699 309 * TVA intracommunautaire n° FR 39 775 699 309 * AXA Assurances Vie Mutuelle. Société d'Assurance Mutuelle aur la vie et de capitalisation à cotisations fixes. Siren 353 457 245 * TVA intracommunautaire n° FR 48 353 457 245 * Sièges sociaux : 313 Terrasses de l'Arche 97277 Nanterre cedex enthretaintes régles par le Code des Assurances. Opérations d'assurances evonérées de TVA – art. 261 °C CGT – sauf pour les garanties portées par AXA Assistance France Assurances.





Nature des garanties

Nature des garanties	Limites de garanties en €	
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe "autres garanties" ci-après)	9 000 000 € par année d'assurance	
Dont : Dommages corporels	9 000 000 € par année d'assurance	
Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	1 200 000 € par année d'assurance	

Autres garanties

Nature des garanties	Limites de garanties en €	
Faute inexcusable (dommages corporels)	2 000 000 € par année d'assurance	
Responsabilité civile professionnelle (tous dommages confondus)	2 500 000 € par année d'assurance	
Dommages immatériels non consécutifs autres que ceux visés par l'obligation d'assurance (article 3.2 des conditions générales)	1 200 000 € par année d'assurance	
Dommages aux biens confiés (selon extension aux conditions particulières)	300 000 € par sinistre	

C.G.: Conditions Générales du contrat.

AXA France LARD. S.A. au capital de 214 799 030 x. 722 057 460 R.C.S. PARZS. TVA intracommunautaire nº FR 14 22 057 460* AXA France VIe. S.A. au capital de 487 725 073,50 €. 310 499 959 R.C.S Pans. TVA intracommunautaire nº FR 62 310 499 559 * AXA assurances LARD Mutuelle. Société d'Assurance Mutuelle à odisations foxes contre l'incendie, les accidents at risques divers Siren 775 699 399. TVA intracommunautaire n° FR 9 775 699 399 * AXA Assurances VIe Mutuelle. Société d'Assurance Mutuelle sur la vie et de capitalisation à cotisations foxes. Siren 333 457 245 - TVA intracommunautaire n° FR 48 353 457 245 * Sièges socieux : 313 Terrasses de l'Arche 97277 Interner cedex enthreprises régles par le Code des Assurances. Opérations d'assurances exonérées de TVA – art. 261-C CGI – sauf pour les garanties portées par AXA Assistance France Assurances.





Numéro de rapport avant travaux : RAAT_81LAC0604

MATER	FICHE SYI RIEUX CONTENANT DE L'A		ATIVE
Date : 26/05/2021 Numéro : 81LAC0604	Adresse Loge	ement : 3 place DU FRONT POPULA	NRE 77186 NOISIEL
Présence de calorifugeages, floca	ages ou faux plafonds amiantés (DA	<u>NPP)</u> : NON ⊠ OUI □	
Matériaux amianté	Localisation	Etat de conservation	Intervention effectuée sur le matériau amianté avant relocation
Présence d'autres matériaux amia	antés dans le logement : NON 🔀] oui 🗆	
Matériaux amianté	Localisation	Etat de conservation	Intervention effectuée sur le matériau amianté avant relocation
			LE RC RT

*Légende :

Evaluation périodique visuelle

2 Surveillance du niveau d'empoussièrement

Travaux de retrait ou d'encapsulage

ND Non Dégradé MD Matériau dégradé





<u>Préconisations à respecter pour les travaux d'aménagement intérieurs concernant les matériaux et produits contenant de l'amiante :</u>

Ces préconisations sont à prendre en compte dans le cas ou des matériaux amiantés ont été repérés dans votre

logement.

Il est interdit de déposer - arracher - les matériaux concernés.

Nous vous rappelons qu'en perçant ou en ponçant par exemple, vous pouvez être amenés à abîmer le matériau

contenant de l'amiante et ainsi libérer des fibres dans l'air.

Pour des travaux sur ou à proximité de ces matériaux nous vous conseillons d'avoir recours à un professionnel.

A défaut :

Vous pouvez recouvrir les dalles de sol par un lé, une moquette, avec encollage en périphérie de la pièce

seulement avec adhésifs ou pistolet à colle.

Vous pouvez percer ponctuellement sous réserve : d'utiliser des équipements de protection individuels adaptés et

jetables (kit de protection amiante : protection respiratoire jetable avec filtre P3, combinaison jetable de type

5...), de protéger la zone de travail, de travailler en mouillant préalablement le support, de nettoyer avec

serpillière humide après intervention (à jeter après travaux), d'utiliser un double ensachage pour les déchets

(matériels de protection, de nettoyage, poussières...) à jeter dans les dépôts spécifiés par les services municipaux,

de démonter sans casser, d'utiliser des outils manuels ou à faible vitesse de rotation...

Vous pouvez également consulter le site de la Cramif : http://www.cramif.fr

Date : Signature :